

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1369

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Création d'activité en économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, aux associations de l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP), le Centsept, RDI, Anciela, le Centre culturel oecuménique (CCO) et la Maison des initiatives, de l'engagement, du troc et de l'échange (MIETE) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1369**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Création d'activité en économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, aux associations de l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP), le Centsept, RDI, Anciela, le Centre culturel oecuménique (CCO) et la Maison des initiatives, de l'engagement, du troc et de l'échange (MIETE) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a défini le périmètre de ce mode d'entreprendre. Il recouvre des acteurs historiques comme les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations, et ouvre à de nouvelles formes d'entrepreneuriat, comme les sociétés commerciales poursuivant un objectif d'utilité sociale. Toutes ces formes ont, en commun, d'appliquer les principes suivants :

- la gouvernance participative, non exclusivement liée aux apports en capital,
- l'orientation stable des excédents dégagés (non-lucrativité ou lucrativité limitée),
- la poursuite d'une activité d'utilité sociale.

L'utilité sociale est reconnue pour les entreprises dont l'objet social satisfait l'une de ces conditions alternatives :

- apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité (en raison de leur situation économique ou sociale, de leur situation personnelle, notamment, leur état de santé ou de besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social),
- lutter contre les exclusions et inégalités sanitaires, sociales, économiques ou culturelles,
- concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale.

Plusieurs organismes de l'ESS sollicitent le soutien financier de la Métropole de Lyon pour développer leurs actions en matière d'accompagnement à la création d'activité et participer à la transition sociale, économique et environnementale du tissu économique.

Ces structures, bien que spécifiques à l'ESS, sont réunies sous la bannière partenariale LYVE, avec tous les autres acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises. Il s'agit plus précisément :

- des CAE, qui offrent un cadre sécurisé pour tester et développer une activité avec le statut d'entrepreneur salarié,
- de l'association Ronalpia, qui propose des accompagnements de l'émergence au développement et à l'implantation,
- de l'association Appui gestion formation (AGF) SCOP et son programme d'incubation Alterincub,
- de l'association URSCOP, qui accompagne la création d'entreprises sous forme coopérative, la reprise d'activité par les salariés et le financement de ces entreprises,
- de l'association RDI, qui accompagne les porteurs de projets dans leur recherche de financement et leur projet stratégique,
- de l'association Le Centsept, pour son dispositif d'accélération de projet et ses laboratoires d'innovation sociale,
- de l'association Anciela, pour son accompagnement dans le cadre de sa pépinière d'initiatives,
- de l'association la MIETE, pour son rôle d'accompagnement de projets, notamment, sur le champ de l'éducation populaire et du handicap,
- du CCO, notamment, pour son accompagnement de structures dans le cadre du projet l'Autre Soie.

II - Objectifs de la Métropole

L'ESS s'inscrit au croisement de différentes politiques publiques de la Métropole et participant à leurs objectifs en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités.

L'ESS promeut, notamment, un modèle de développement économique durable et inclusif qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social. Les acteurs de l'ESS représentent 12 % des entreprises de la Métropole et 10 % de ses emplois. Ils sont donc une composante essentielle du développement économique du territoire. Le taux de progression de l'emploi dans ce secteur est, d'ailleurs, significativement plus important que celui de l'emploi salarié total (23 % contre 3 % pour le reste de l'économie sur le territoire métropolitain de 2010 à 2015).

À l'échelle nationale, l'emploi progresse de 4,7 % entre juin 2020 et juin 2021. L'évolution de l'emploi dans l'ESS suit une tendance similaire à celle du reste de l'économie privée, mais se distingue par une progression plus importante sur les 2 derniers trimestres.

En matière d'accompagnement à la création d'activité, les structures proposent des outils adaptés à chaque stade d'avancement des projets : de l'idée d'agir des citoyens au changement d'échelle des entreprises.

III - Compte-rendu des actions soutenues en 2021 et programmation 2022

1° - Les CAE

Les CAE sont attachées à un mode de fonctionnement coopératif et à une gouvernance participative et démocratique selon le principe un(e) associé(e) = une voix. Les CAE peuvent choisir le statut juridique de SCOP, de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), de société anonyme (SA) ou société à responsabilité limitée (SARL).

Depuis le décret n° 2015-1363 du 27 octobre 2015 relatif aux coopératives d'activité et d'emploi et aux entrepreneurs salariés, le statut d'entrepreneur salarié est reconnu officiellement dans le cadre du décret de la loi sur l'ESS. Les entrepreneurs salariés sont à la fois :

- des entrepreneurs : ils sont autonomes dans le développement de leur activité et accompagnés pour y parvenir,
- des salariés : ils bénéficient à ce titre, de la protection sociale mais également de services mutualisés renforcés qu'ils ne pourraient pas s'offrir seuls et qui leur ouvrent de nouvelles perspectives (gestion comptable et sociale de leur activité, assurance professionnelle, outils de gestion, actions commerciales communes, échanges de pratiques, formations, garde d'enfant partagée, etc.),
- des associés de la coopérative après 3 ans d'activité : la CAE leur offre la possibilité de développer également leur outil de production, c'est-à-dire la coopérative elle-même, en devenant sociétaire.

Les CAE de la Métropole sont rassemblées dans le cadre d'un collectif, Co'Hop, qui s'est élargi, en 2021, par l'intégration d'une nouvelle coopérative Oxalis. Co'Hop permet de mieux ancrer et coordonner les actions des coopératives sur le territoire métropolitain et, notamment, de leur donner plus de visibilité.

En 2021, les CAE de la Métropole ont intégré 225 nouveaux porteurs de projets. Elles ont généré plus de 24 M€ de chiffre d'affaires pour plus de 460 salariés et versé 8,6 M€ de salaires.

Les demandeurs d'emploi et les personnes en insertion représentent plus de 50 % des publics. Les femmes sont également fortement représentées dans les coopératives, elles représentent plus de 50 % des personnes accompagnées à la création d'activité.

Pour 1 € de subvention publique, on estime que les CAE génèrent en moyenne 10 € de recettes en termes de charges sociales et de TVA.

En 2022, après 2 années fortement perturbées par la crise sanitaire, les CAE souhaitent pouvoir accompagner la reprise économique en valorisant leur modèle comme une solution pertinente et, notamment, pour 2 cibles prioritaires :

- les jeunes (- de 26 ans) : le public jeune reste assez marginal au sein des CAE, c'est pourquoi elles souhaitent renforcer leurs actions et, notamment, les coopératives jeunesse de services (CJS). Au nombre de 3 sur le territoire en 2022, l'objectif sera d'en développer 2 à 3 nouvelles sur les quartiers prioritaires d'ici à 2024. L'enjeu sera également de faciliter et de développer l'apprentissage au sein des CAE,

- les seniors : dans un contexte de désinsertion professionnelle accrue au-delà de 55 ans, l'entrepreneuriat en CAE est une solution pertinente et efficace pour accompagner la fin de carrière des seniors : ils peuvent valoriser leur expérience en préservant leurs droits sociaux tout en étant accompagnés dans la posture d'entrepreneur. Les entrepreneurs de plus de 55 ans représentent entre 7 et 26 % des effectifs des CAE sur la Métropole. Les CAE souhaitent travailler au cours des 3 prochaines années, en programmant notamment :

- . une analyse de la situation sociale et des besoins des entrepreneurs seniors,
- . la mise en place d'un groupe de travail et d'échanges transcoopératives sur l'accompagnement des fins de carrière et la transmission de l'activité.

	Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
SCOP Elycoop	394 687	32 000
SCOP Oxalis	451 495	32 000
SAS SCIC Graines de Sol	226 671	32 000
SCIC Escale création	413 600	32 000
SA SCOP Cap Services	485 200	32 000
SCOP Cabestan	334 680	32 000
Total 2022	2 306 333	192 000

Il est proposé de maintenir les subventions aux coopératives de la Métropole rassemblées au sein du collectif Co'Hop à hauteur de 32 000 € par CAE en intégrant Oxalis, soit 192 000 € pour l'année 2022.

2° - Ronalpia

La mission de Ronalpia est de détecter, sélectionner puis accompagner des entreprises sociales du territoire, à différents stades de développement et de réunir toutes les conditions pour qu'elles se développent et maximisent leur impact social (au sens sociétal : environnement et social).

a) - Programme incubation

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner l'émergence de projets à fort impact sociétal et participant de la transition du territoire. L'enjeu est que, pendant l'accompagnement de 9 mois proposé, le porteur de projet passe de l'idée de faire à la création d'une activité structurée, ayant un modèle économique pérenne et des outils de pilotage, notamment, liés à l'impact recherché.

En 2021, 36 candidatures ont été instruites dans le cadre du programme et 10 entreprises accompagnées. Elles adressent différents besoins en économie circulaire, santé, vieillissement ou encore prévention étudiante.

Le programme incubation leur apporte, gratuitement, un accompagnement stratégique intensif individuel apporté par un accompagnateur professionnel, un programme de formations collectives composé, l'accès à la communauté Ronalpia qui inclut les séances de co-développement mensuelles et un hébergement dans les 3 espaces de *coworking*. Un *coaching* entrepreneurial sur les sujets en lien avec la posture entrepreneuriale, la gestion de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle fait également partie de l'offre.

b) - Programme implantation

Ronalpia accueille et accompagne chaque année, des entreprises sociales qui essaient vers Lyon et apportent, aux besoins sociaux et environnementaux du territoire, des solutions qui ont déjà fait la preuve de leur impact sur d'autres territoires.

En 2021, 8 nouvelles entreprises ont été accompagnées, elles se développent sur des sujets aussi variés que le sport et la transition écologique, les mobilités, la culture et le handicap ou encore le sans-abrisme.

Ce programme d'accompagnement dure en moyenne 9 mois. Les entrepreneurs, accompagnés en 2021, ont disposé de :

- un diagnostic initial des besoins et une feuille de route, réalisé par l'équipe Ronalpia,
- 7 sessions d'ateliers collectifs sur les thématiques de l'implantation territoriale : Préalables essaimages et stratégies - Relations siège/antenne - Modèle économique et recherche de financements - Dynamiques partenariales - Capitaliser l'essaimage - Adapter l'organisation humaine - Connaissance des compétences des collectivités du territoire / Mieux connaître le territoire, mieux l'investir et y trouver sa place,
- de formations collectives (management et RH, *leadership*, gestion budgétaire, relations publiques et média, etc.),
- de 27 heures d'accompagnement individuel réalisé par des experts de l'accompagnement,
- un accompagnement par l'Agence pour le développement économique de la Région Lyonnaise (ADERLY) : diagnostic initial puis suivi individualisé,
- un suivi informel par le coordinateur de programme,
- un hébergement en espace de *coworking*,

L'intégration à la communauté Ronalpia fait aussi partie intégrante de cet accompagnement.

Les actions de détection et d'accompagnement individuelles sont mises en œuvre en collaboration avec l'ADERLY et la Métropole, ainsi qu'avec les acteurs du territoire : structures d'accompagnement, financeurs, réseaux locaux (RDI, *Alter Incub*, Mouves, écosystème *French Impact*, etc.).

c) - Programme accès aux financements

Aujourd'hui, la levée de fonds est un enjeu incontournable pour un grand nombre d'entreprises afin de pérenniser leur activité et financer leur croissance. Les entreprises sociales, à l'instar des entreprises dites classiques, ont besoin d'accéder aux financements pour déployer leurs innovations sociales (produits ou services). Cependant, l'ESS et l'entrepreneuriat social n'entrant pas dans les modèles économiques classiques de l'économie lucrative et capitalistique, le dirigeant d'entreprise doit, à la fois démontrer qu'il répond à un besoin social avéré en présentant de façon claire et concise sa vision et ses impacts sociaux et environnementaux mais, également, qu'il a un modèle économique viable.

En 2021, 5 journées d'initiation et d'inspiration ont été organisées. Elles ont réuni 130 entreprises sociales. Deux programmes intensifs ont permis également d'accompagner 17 structures (11 de la Métropole) avec comme objectifs de :

- connaître le panorama des financements dédiés à l'ESS et de savoir quand les activer,
- cadrer ses besoins de financement,
- préparer son discours pour la présentation aux financeurs,
- comprendre les attentes des financeurs et construire une relation durable.

Treize financeurs ont participé à ces programmes, 56 rencontres ont été organisées dont 34 ont permis de démarrer un partenariat.

En 2022, l'objectif sera de poursuivre l'accompagnement des entreprises sociales sur le territoire de la Métropole au travers des programmes existants et de tester un nouveau dispositif : Lance toi !

L'enjeu de ce programme est de proposer de l'ingénierie d'accompagnement sur des formats courts afin de favoriser la détection et l'accompagnement de projets hors du centre de la Métropole.

d) - Budget prévisionnel 2022

Il est proposé d'apporter à l'association Ronalpia une subvention de même niveau que celle de l'année 2021 soit 56 000 €.

	Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
association Ronalpia (incubation)	70 000	15 000
association Ronalpia (implantation)	70 000	26 000
association Ronalpia (accès aux financements)	62 000	10 000
Lance-toi !	11 600	5 000
Total 2022	213 600	56 000

3° - AGF SCOP - Alterincub**a) - Objet**

Alterincub a pour objectif de promouvoir la création d'entreprises pérennes à fort impact social. Il propose aux entrepreneurs un accompagnement stratégique, technique et méthodologique, en individuel et en sessions collectives. Cet accompagnement dure de 9 à 18 mois et doit permettre, aux porteurs de projets, de passer de l'idée au lancement de leur entreprise en bâtissant un modèle économique viable.

Alterincub offre, au-delà de son appel à projets annuel, la possibilité aux porteurs de projets d'intégrer un parcours d'incubation tout au long de l'année. Cette modalité répond à un besoin exprimé par les porteurs de projets, ce qui a permis à Alterincub d'entrer en contact avec un nombre de prospects plus important.

In fine, ce sont 60 dossiers qui ont été déposés en 2021 dont 50 % des porteurs étaient originaires de la Métropole. Neuf porteurs de projets ont suivi un parcours d'incubation dont 5 portés par des femmes (secteur de l'environnement, de la santé, du logement, du textile et de l'alimentation). Les prescriptions proviennent essentiellement des réseaux d'accompagnement à la création et de sollicitations directes. Douze projets étaient en cours d'accompagnement en 2021.

b) - Budget 2022

	Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
AGF SCOP entreprises - Alterincub	498 000	15 000

Il est proposé de maintenir la subvention attribuée par la Métropole à un niveau identique à l'année 2021 soit 15 000 €.

4° - La Fabrique à solutions

Ronalpia, Alterincub en collaboration avec la fondation Émergence, proposent le dispositif Fabrique à solutions afin de s'adresser aux entreprises sociales en phase de consolidation et de développement, étape clef pour passer du stade de jeune entreprise en lancement à la préparation de la croissance.

La phase de consolidation est une étape de vie où l'entreprise a encore besoin d'ajuster son activité et son *business model*, d'accélérer les revenus et de maîtriser sa gestion financière, de renforcer et déployer plus fortement sa stratégie commerciale et partenariale, de mettre en place des process, de gérer ses premiers recrutements et d'anticiper ses besoins de financement pour son développement.

La Fabrique à solutions est un programme d'accompagnement sur-mesure, dédié aux jeunes entreprises sociales (1 à 3 ans d'activité) avec un fort potentiel de développement : augmentation significative du chiffre d'affaires et emplois réalisés ou prévisionnels et donc, de l'impact sur le territoire. Il met à disposition du dirigeant un écosystème unique de compétences et d'expertises locales. L'accompagnement proposé est à la fois individuel, collectif et favorise les échanges entre pairs (co-développement).

Cet accompagnement mobilisera du mécénat de compétences *via* la fondation Émergence avec la possibilité de poursuivre cet accompagnement dans le temps.

En 2021, le dispositif avait été adapté pour apporter un accompagnement de circonstance dans le contexte de crise pour amortir les conséquences de cette conjoncture inédite et faciliter le rebond. Dix entreprises ont été accompagnées dans les secteurs de l'environnement, de l'éducation, de l'hôtellerie et du commerce.

L'objectif, en 2022, est à nouveau d'accompagner 10 entrepreneurs dans l'amplification de leur impact social.

Budget 2022

	Budget prévisionnel 2021 (en €)	Subvention (en €)
AGF SCOP Alterincub	23 250	16 250
Ronalpia	23 250	16 250
Total 2021	46 500	32 500

Il est proposé de maintenir le financement à hauteur de 16 250 € au profit de l'association Ronalpia et à hauteur de 16 250 € au profit de AGF SCOP. Les Villes de Lyon et Villeurbanne proposeront également un cofinancement du dispositif à hauteur de 6 000 € chacune.

5°- L'association URSCOP

L'association URSCOP accompagne les créateurs d'entreprises coopératives. Elle organise des séances d'accueil collectif, assure le montage du projet d'entreprise de manière individualisée et accompagne les créateurs pour finaliser leur plan de financement. Elle dispose, par ailleurs, d'outils financiers spécifiques et assure un suivi au cours des premières années de développement de l'entreprise.

En 2021, plus de 100 personnes ont participé aux réunions d'informations collectives. Près de 54 porteurs de projets ont été accompagnés ce qui a donné lieu à la création effective de 10 nouvelles coopératives. Ces créations ont également permis de créer ou de pérenniser 66 emplois sur la Métropole. L'association URSCOP apporte également ses expertises à des projets structurants du territoire dans lesquels la Métropole peut être impliquée, à l'image de l'appui à la création de SCIC.

L'association URSCOP a poursuivi ses missions d'accompagnement des SCOP et des SCIC existantes pour plus de 385 jours d'interventions en 2021.

Au 31 décembre 2021, on compte 159 coopératives pour environ 3 060 salariés sur le territoire métropolitain soit une progression de 12,8 % du nombre de coopératives et de 9 % des emplois sur 3 ans.

En 2022, l'association URSCOP poursuivra ses missions d'accompagnement des SCOP et des SCIC, dans le cadre de ses dispositifs existants, notamment, sur le volet création, transmission, reprise.

Budget 2022

	Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
programme création, reprise, transmission	300 000	45 000

Il est proposé de maintenir la subvention attribuée à l'association URSCOP par la Métropole à un niveau identique à 2021 soit 45 000 €.

6° - RDI

L'action de RDI en matière d'ESS s'articule autour de 3 objectifs principaux : financer le développement de projets dans l'ESS, accompagner la professionnalisation des acteurs ainsi que la consolidation des emplois et favoriser les coopérations entre acteurs.

Sur le volet financement, RDI intervient sous forme d'avance remboursable et de garantie d'emprunt bancaire mais aussi en expertise économique et financière, validation de projets et accompagnement post-crédation des entreprises financées. En 2021, 65 structures ont été expertisées, 31 projets ont été validés et accompagnés financièrement pour un montant cumulé de près de 2 M€ (en apport en fonds propres, en garantie et en subvention). Ces entreprises appartiennent au secteur du handicap, de l'économie circulaire, de l'alimentation mais aussi de l'insertion. *In fine*, ce sont près de 557 équivalents temps plein (ETP) qui ont été créés et/ou consolidés. Le taux de pérennité des entreprises financées est de 97 % à 3 ans.

En 2021, le financement a bénéficié à 42 % de projet de création, 45 % en phase de développement, 6 % en émergence et 6 % pour accompagner le rebond.

En complément de ses actions habituelles, RDI a également été aux cotés des acteurs à travers la gestion de 2 fonds :

- le fonds Région unie auquel la Métropole a contribué : 13 structures ESS du territoire ont pu bénéficier d'une avance remboursable,
- urgence ESS mise en place par l'État : 987 structures ont bénéficié de subvention de 5 à 8 k€.

Sur le volet accompagnement (dispositif local d'accompagnement -DLA-), 84 entreprises ont été accompagnées par RDI en 2021 dont 70 % dans le secteur de l'animation sociale, la culture, le sport et l'emploi/formation. Ces actions ont touché indirectement 3 616 ETP. À la suite d'un diagnostic approfondi et partagé, RDI propose une mission d'appui conseil extérieur, soit de manière individuelle, soit de manière collective, si les enjeux sont partagés par plusieurs acteurs d'un même secteur.

En 2022, RDI intensifiera, par ailleurs, ses accompagnements pour les structures de la vie associative, et des clubs sportifs, notamment, *via* le dispositif DLA flash.

Budget 2022

	Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
programme actions RDI	575 461	52 000

Il est proposé d'attribuer une subvention de 52 000 € à RDI pour ses actions, en 2022, en faveur de l'accompagnement des structures de l'ESS. Au regard de son action qui concourt aux objectifs de la politique vie associative et sports en faveur des structures employeuses de petite taille, et pour favoriser le renforcement de celles-ci, la participation de la Métropole est en augmentation de 4 000 €.

7° - L'association le Centsept

Lancé en 2015, l'association le Centsept est une association loi 1901, dont la vocation est de favoriser l'émergence et le développement de projets innovants qui répondent aux besoins des habitants de la Métropole. L'association le Centsept a la particularité de réunir, en son sein, de grandes entreprises, des collectivités territoriales et des entrepreneurs sociaux. Les finalités de l'association le Centsept sont de participer à la transformation des territoires par l'innovation sociale et la coopération en développant des solutions à impact social et environnemental.

La structure est installée depuis 2017, au 107 rue de Marseille dans le 7ème arrondissement de Lyon, au sein de l'immeuble Hévéa porté par ETIC, société foncière solidaire.

L'association développe ses activités autour de 2 programmes :

a) - Les laboratoires d'innovation sociale

Ils visent à faire émerger des solutions collectives à partir d'un enjeu social ou environnemental clé pour le territoire, imaginer, tester puis déployer à grande échelle ces solutions.

Trois labos lancés ou en cours en 2021 :

- Labo économie circulaire et textile - 20 acteurs mobilisés, 7 ateliers d'intelligence collective réalisés ainsi que des partages d'expérience et des visites apprenantes. Ce travail a permis la rédaction d'un document de synthèse et d'identifier 3 projets qui seront, pour 2 d'entre eux, lancés en expérimentation en 2022 afin de répondre aux enjeux de gestion des vêtements professionnels en fin de vie et structurer la filière de réparation.

- Labo Vélogistique : 4 projets identifiés dans le labo dont 2 seront expérimentés en 2022 :

. pôle de logistique durable est une plateforme qui centralise et mutualise des activités logistiques en lien avec territoire zéro chômeur de Lyon 8ème,

. espace logistique mobile sur des zones de stationnement transitoires, il vise l'optimisation des opérations de chargement et déchargement des marchandises.

Les projets qui nécessitent encore des développements avant d'entrer en phase d'expérimentation sont : la création d'une maison des coursiers qui est un espace de vie visant à améliorer les conditions de travail des coursiers à vélo et le tram-fret qui repose sur les réseaux des tramways pour transporter des marchandises de l'extérieur vers le centre-ville.

- Labo inclusion et handicap psychique : l'objectif étant d'améliorer l'accès et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap psychique. Un projet sera expérimenté en 2022, Inclusio, service à destination des entreprises pour les guider pas à pas dans leur fonction d'employeur. Ce service repose sur une communauté d'entreprises engagées, une plateforme de ressources et une mise en relation avec des acteurs spécialisés pour accompagner les recrutements.

En 2022, 2 nouveaux labos seront lancés :

- rééquilibrage ville/campagne : les enjeux liés au rééquilibrage ville/campagne, au télétravail et à la démobilité sont très forts à l'échelle du territoire lyonnais. L'objectif de ce labo est de diminuer les déplacements pendulaires pour améliorer le cadre de vie en ville et développer l'économie résidentielle en ruralité,

- labo punaise de lit : la propagation des punaises de lit en Région Auvergne-Rhône-Alpes est une problématique très forte sur le territoire. Quatre axes de travail sont identifiés : la sensibilisation et la prévention des habitants, la médiation pendant les interventions, la désinfection, le partage de bonnes pratiques et le suivi des ménages,

b) - Le programme d'accélération

L'objectif est de démultiplier l'impact des projets ESS en favorisant les coopérations avec les acteurs publics et privés.

En 2021, le dispositif a accompagné 8 entreprises sociales dans la construction de partenariats permettant de développer l'impact de leurs actions sur le territoire. Le programme a mobilisé 7 entreprises privées lucratives et la Métropole par l'intermédiaire de 2 développeurs économiques.

En 2022, l'objectif sera d'accompagner sur des temps collectifs et individuels 8 nouvelles structures et de mobiliser 8 entreprises privées lucratives et 2 collectivités territoriales dont la Métropole.

Budget 2022

	Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
programme labos d'innovation sociale	130 000	40 000
programme accélération	100 000	10 000
Total 2022	230 000	50 000

Il est proposé un financement de 50 000 € à l'association le Centsept pour son programme d'actions 2022 dont 5 000 € au titre de la stratégie logistique urbaine. Pour rappel, le financement 2021 de la Métropole s'élevait à 55 000 €.

8° - L'association Ancielia

Ancielia est une association qui a pour objet de participer à la construction d'une société plus écologique et plus solidaire. Pour ce faire, elle mène des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation auprès du grand public et des démarches de soutien à la participation citoyenne.

Le présent financement porte sur la pépinière à initiatives citoyennes qui permet d'accompagner, gratuitement et sans sélection, les porteurs d'initiatives sociales et solidaires. L'accompagnement s'appuie sur plusieurs principes : l'universalité (aucune sélection n'est pratiquée), la gratuité, la flexibilité et l'adaptabilité aux personnes, à la temporalité et aux besoins des initiatives. Chaque initiative est suivie par un binôme qui aborde tous les sujets inhérents au développement d'un projet (définition du concept, stratégie de développement, statuts et gouvernance, etc.). L'association Anciela propose, également, des temps collectifs afin de favoriser les coopérations et le co-développement entre porteurs de projets.

Depuis le lancement de la pépinière en 2014, l'association Anciela a été confrontée à une croissance significative du nombre d'initiatives accompagnées. Depuis 2019, la structure reçoit près de 10 demandes par semaine, hors période estivale. Le volume de porteurs de projets accompagnés représente plus de 300 initiatives en 2021 ce qui équivaut à près de 600 rendez-vous. Des temps collectifs autour de témoins et de co-développement ont rassemblé plus de 300 personnes. La mobilisation, de plus de 80 bénévoles aux cotés de la coordinatrice salariée, permet encore à la structure d'assurer cet accueil inconditionnel.

En 2022, la structure souhaite professionnaliser sa structure d'accompagnement et, pour cela, renforcer ses équipes en positionnant 2 salariés pour répondre aux besoins des porteurs de projets. L'objectif sera aussi de structurer l'accompagnement autour de 4 briques : accompagnement à la professionnalisation des initiatives, formation des porteurs de projets, mise à disposition de ressources créatives et animation de la communauté.

Budget 2022

	Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
Anciela	109 579	10 000

Il est proposé d'accompagner la montée en charge de l'association Anciela en proposant une subvention à hauteur de 10 000 € en 2022 contre 6 000 € en 2021.

9° - L'association la MIETE

La MIETE est une association inscrite dans le champ de l'éducation populaire (agrément jeunesse et sport) qui accompagne les projets au service du lien et de l'innovation sociale. L'association la MIETE agit comme un lieu ressources permettant de soutenir et d'accompagner les initiatives, en proposant un tiers-lieu inclusif et en poursuivant 2 objectifs :

- favoriser l'action collective autour de l'accessibilité universelle et de la mixité des publics à travers la coopération et la mutualisation,
- proposer des alternatives en vue d'une transformation sociale et environnementale, par la gouvernance partagée et démocratique, un modèle socio-économique hybride et des relations bienveillantes entre les personnes.

En 2021, l'association la MIETE regroupe plus de 100 bénévoles et 30 membres actifs impliqués, 250 adhérents, 70 associations membres, un passage de 6 à 9 salariés qui animent et accompagnent le collectif, ainsi que 6 volontaires de 8 à 9 mois qui appuient l'animation de la Maison, du Café Asso, des projets collectifs et du Fablab.

Au cours de l'année, 15 conciergeries (1^{er} accueil) se sont tenues pour 37 des porteurs de projets rencontrés et 12 adhésions de personnes morales à l'association la MIETE. Dans les projets accompagnés, on peut, par exemple, citer la création d'un journal local, la création d'une association de couture ou encore, la création d'un café solidaire à Grand-Clément. Plusieurs événements de sensibilisation, de partage d'expériences ou de co-développement ont également réunis plus d'une centaine de personnes.

En 2022, l'association la MIETE proposera un nouvel accompagnement pour rendre accessible des produits et services à tous, en s'appuyant sur son Tactilab (Fablab permettant de proposer des objets adaptés, notamment, aux personnes porteuses d'un handicap). L'association la MIETE accompagnera, également, le regroupement d'acteurs dans le cadre de réponses collectives à des appels à projets et souhaite renforcer son accompagnement des initiatives citoyennes.

Par ailleurs, l'association la MIETE sera accompagnée, en 2022, via le DLA pour renouveler son projet associatif et projeter sa stratégie à 3 ans.

Budget 2022

	Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
MIETE	202 772	6 000

Il est proposé de maintenir le financement de l'association la MIETE à 6 000 € en 2022.

10°- Le CCO

Le CCO est un laboratoire d'innovation sociale et culturelle ancré sur le territoire de la Métropole lyonnaise depuis 55 ans. Il fédère un réseau de près de 300 acteurs associatifs. Véritable pépinière d'initiatives collectives et de rencontres favorisant le dialogue interculturel, acteur et lieu ressource de l'ESS, le CCO accompagne, chaque année, plus de 370 structures venant de tous horizons.

La Rayonne est le nouvel équipement du CCO. Elle se situe au cœur du projet de revitalisation de la friche Autre Soie. Novateur en Europe sur l'activation de la dynamique locale, la Rayonne est un tiers-lieu culturel, un laboratoire d'innovation sociale, révélateur des ressources sociales, culturelles et citoyennes. En 2023, la Rayonne disposera de 2 800 m² dont une salle de spectacle de 1 000 places, une pépinière et des espaces de *coworking*, studios de répétition, FabLab et Living Lab, bar et restauration.

Depuis 2018, le CCO est sur 2 sites et mène une activité de préfiguration et d'expérimentation sur le site de l'Autre Soie, en plus du maintien de l'activité historique.

À ce titre, le CCO développe particulièrement 3 actions :

- l'accompagnement des porteurs de projets et associations,
- la pépinière (mutualisation des ressources matérielles, notamment, à travers un FabLab),
- le développement d'une plateforme collaborative s'appuyant sur les logiciels libres dans les domaines de l'entrepreneuriat et de la citoyenneté afin de développer une communauté numérique/physique responsable.

Après 2 premières années d'occupation temporaire dans le bâtiment patrimonial, l'année 2021 a permis d'enclencher concrètement la transition du CCO Jean-Pierre Lachaize vers le CCO la Rayonne avec, notamment, le transfert progressif de toutes les activités à la Rayonne, l'ouverture de la vie associative vers d'autres formes et cibles d'accompagnement, le développement des outils et des modes d'évaluation des synergies au sein de la pépinière.

En 2022, l'enjeu sera d'asseoir la visibilité de la Rayonne comme lieu ressource des activités associatives et de l'ESS en permettant d'accueillir toute initiative individuelle et collective, par la mise à disposition de moyens mutualisés et/ou d'accompagnements (mise à disposition de 8 espaces de bureau individuels ou partagés et de 5 postes en *coworking*, des rendez-vous d'accompagnements individualisés, de nouvelles formations, des temps d'idéation collective, etc.). Pour cela, un ETP supplémentaire sera mobilisé. La formalisation de l'expérimentation menée en 2021, de mise à disposition d'outils libres pour l'accompagnement de projets, sera également poursuivie en 2022.

Budget 2022

	Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)
CCO	76 063	10 000

Il est proposé de maintenir le financement du CCO à 10 000 € en 2022.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer un montant total de subvention de 445 500 €, au profit des différentes structures intervenant en matière d'entrepreneuriat social et solidaire, sur un budget prévisionnel global des actions d'entrepreneuriat en ESS, au titre de l'année 2022, de plus de 3,5 M€. Les subventions sont octroyées sur le fondement d'aides de *minimis* et n'excèdent pas 200 000 € sur 3 ans par bénéficiaire.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Ouï l'intervention de madame le rapporteur précisant qu'il convient d'ajouter l'annexe ci-jointe à la délibération ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la modification proposée par madame le rapporteur,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité pour l'année 2022, pour un montant total de 468 500 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et la SCOP Elycoop, la SAS SCIC Graines de Sol, la SCIC Escalé création, la SA SCOP Cap services, la SCOP Cabestan, la SCOP Oxalis, les associations Ronalpia, AGF SCOP entreprises Alterincub, URSCOP, RDI, le Centsept, Anciela, la MIETE et le CCO définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 468 500 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et 2023 - chapitre 65 :

- pour un montant de 441 500 €, opération n° 0P01O5804
- pour un montant de 10 000 €, opération n° 0P39O7216,
- pour un montant de 12 000 €, opération n° 0P39O5781,
- pour un montant de 5 000 €, opération n° 0P08O2878.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-283400A-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
--